

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Délibération n°20250131_001

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 400 €
- à La Croix rouge – 98 Rue Didot – 75694 PARIS Cedex 14

Après avoir entendu ce rapport, l'assemblée approuve, à l'unanimité, ce soutien à la population de Mayotte, et autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

